

COMMUNIQUE PRESSE

Châteauroux, le 17/05/2023

Bilan des actions menées par les services de l'État 1 an après les épisodes de grêle 2022

Le département de l'Indre a subi trois épisodes d'orages et de grêle au printemps 2022 : le dimanche 22 mai, le samedi 4 juin et les dimanche 19 et lundi 20 juin.

Les services de l'État se sont fortement mobilisés aux côtés des collectivités afin d'accompagner dans la durée les sinistrés.

Quelques chiffres

Ces événements climatiques exceptionnels ont provoqué des dégâts importants chez les particuliers, les entreprises, ainsi que dans les exploitations agricoles.

Ainsi, plus de 11 000 sinistres ont été déclarés et au total ce sont :

- 20 communes impactées le 22 mai, 21 le 4 juin, et 15 les 19 et 20 juin,
- 4091 logements sociaux sinistrés ; sur le parc de Scalix plus de 30 familles ont été mises à l'abri à hôtel en mai/juin 2022, le temps de réaliser les mesures conservatoires dans leur logement (bâchage en toiture, sécurisation des plafonds), 16 familles sur un relogement définitif. Sur le parc locatif de l'Opac, 14 locataires ont été relogés.

Outre les particuliers, ce sont aussi :

- 37 000 ha de récoltes touchés et 1 075 sinistres agricoles déclarés,
- au niveau des entreprises, 20 établissements ont recouru à l'activité partielle ; les dégâts sur les toitures représentaient plusieurs milliers de m² et les coûts de réfection étaient souvent augmentés par la présence d'amiante,
- les concessionnaires automobiles ont fait état de 12,7 millions d'euros de dégâts pour 13 établissements.

Nombreuses interventions des pompiers

Les pompiers ont recensé plus de 2 000 interventions (dégagements sur la voie publique, interventions sur toiture, bâchage, inondations, etc.) dans le département.

À titre d'exemple, rien que dans la nuit du 22 au 23 mai, le centre de traitement de l'alerte a reçu 974 appels, générant 348 interventions.

Direction des services du cabinet

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.07.08.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36 019 CHÂTEAUROUX Cedex

Nomination d'un sous-préfet en renfort

Très rapidement, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur a nommé Patrick Bernié, sous-préfet honoraire, afin de renforcer l'accompagnement des particuliers, des entreprises et des agriculteurs sinistrés, ainsi que l'appui aux collectivités territoriales indriennes.

M. Bernié a pris ses fonctions dès le 25 mai en charge notamment de mobiliser les assureurs au bénéfice des particuliers, d'accompagner les agriculteurs dans leurs démarches, de soutenir les entreprises dont les bâtiments ou l'outil de production étaient endommagés, et de mobiliser les acteurs économiques locaux, en particulier sur les travaux urgents de reconstruction. Il a coordonné l'action de l'ensemble des services de l'État au soutien des populations touchées par ces intempéries exceptionnelles.

Indemnisation des sinistrés

Un partenariat a été conclu avec France assureurs pour fluidifier la prise en charge des déclarations. Selon la fédération des sociétés de l'expertise, plus de 11 000 missions ont été reçues par les experts au titre des dommages aux habitations.

Plusieurs mesures exceptionnelles ont été acceptées par les sociétés d'assurance à la demande de la préfecture (le recours à la visio-expertise, le relèvement du seuil d'intervention de l'expertise, l'envoi d'experts provenant de tout le territoire) qui ont permis d'accélérer la gestion des dossiers.

La réalisation des travaux

Un dispositif temporaire de réparation de pare-brise a été déployé, en lien avec des entreprises extérieures au département, dont une installée à la cité administrative.

Une dizaine de couvreurs en provenance du département du Cher sont intervenus dans les entreprises et chez les particuliers confrontés à des situations d'urgence. Deux équipes de couvreurs de la Vienne sont également intervenues sur le secteur d'Argenton-sur-Creuse.

Deux équipes d'artisans de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) de la Haute-Vienne sont venues soutenir la demande. L'usine de fabrication de tuiles Edilians a accepté de répondre aux besoins du département via des contacts effectués par la fédération du bâtiment et la CAPEB. Par ailleurs, deux cycles de formations en alternance ont été ouverts en septembre : un CAP pour 15 apprentis ainsi qu'une préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) pour 12 demandeurs d'emploi débouchant sur un contrat de professionnalisation. Ces formations ont été relayées par pôle emploi et la mission locale.

Un dispositif spécifique pour la prise en charge de l'amiante a été mis en place par Châteauroux en concertation étroite avec la préfecture.

Mesures mises en place pour le secteur agricole

Pour faire face aux dégâts, le préfet a demandé la reconnaissance de cas de force majeure auprès de la Direction générale de la performance économique et environnementale, pour que les exploitants touchés puissent recevoir les aides de la Politique agricole commune ; plus de 30 demandes ont été faites ; pour une surface d'environ 1 100 hectares.

Par arrêté préfectoral, les exploitants touchés par la grêle ont été autorisés à supprimer plusieurs fois les repousses des récoltes tombées au sol avant l'implantation de la culture suivante ; vingt demandes ont été validées concernant cette modification de la directive, représentant l'équivalent d'une surface de 642 hectares.

De plus, l'Indre a fait partie des départements concernés par la mission « flash », lancée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Cette initiative a permis d'évaluer les dégâts causés par les épisodes de grêle et de répondre au cas par cas aux agriculteurs touchés. À l'issue de cette mission, 595 000 € ont été attribués au département au titre des mesures d'urgence. Une enveloppe supplémentaire de 900 000 € a été attribuée par le ministère au mois de novembre. Au total, une cinquantaine d'exploitations ont touché 10 000 €, 140 autres 5 000 € et les exploitations les moins impactées 1 000 €.

Enfin, l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), mise en œuvre par la Direction départementale des finances publiques au mois de novembre 2022, a apporté une aide de plus de 3,5 millions d'euros.

Mesures mises en place par les services d'inspection du travail

Les épisodes de grêle ont engendré de nombreux dégâts au niveau des toitures, aussi bien sur les bâtiments publics que dans de nombreuses entreprises. Parmi les entreprises sinistrées, un grand nombre disposaient encore de couvertures composées de tôle de fibrociment amianté.

Les services de l'inspection du travail ont mené des campagnes de rappel des mesures à prendre face aux risques de chute de hauteur et d'exposition à l'amiante.

Dans le mois qui a suivi l'épisode de grêle, 23 contrôles sur le terrain ont été réalisés. Sept décisions d'arrêt de travaux ont été prises au regard du risque de chute de hauteur (absence de protection collective et individuelle pour des travaux de réparation de toitures).

Les travaux de rénovation seront amenés à se poursuivre sur toute l'année 2023, notamment pour des opérations de désamiantage.